



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-066

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2024

Sommaire

Centre hospitalier Aunay-Bayeux / Direction générale

14-2024-02-01-00019 - ARRETE CNG AU 1er FEVRIER 2024 RELATIF A LA
NOMINATION DU DIRECTEUR DU CHAB (2 pages) Page 3

Direction générale des finances publiques du Calvados /

14-2024-02-14-00003 - ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE (2 pages) Page 6

14-2024-02-14-00002 - DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES HABILITES A
EXERCER LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT (1 page) Page 9

Centre hospitalier Aunay-Bayeux

14-2024-02-01-00019

ARRETE CNG AU 1er FEVRIER 2024 RELATIF A LA
NOMINATION DU DIRECTEUR DU CHAB

ARRETE**La directrice générale du centre national de gestion**

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2005-927 du 2 août 2005 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
- Vu le décret n° 2005-931 modifié du 2 août 2005 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
- Vu l'avis de vacance de postes publié au Journal officiel du 14 septembre 2023 ;
- Vu l'instance collégiale du 16 novembre 2023 ;
- Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Normandie ;
- Vu la situation indiciaire de l'intéressé ;
- Vu la liste des emplois fonctionnels appartenant au groupe III ;

ARRETE

- Article 1 :** A compter du 1^{er} février 2024, Monsieur Vincent MANGOT, directeur d'hôpital (hors classe), directeur adjoint au centre hospitalier universitaire de Rouen, aux centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, de Neufchâtel-en-Bray et du Belvédère à Mont-Saint-Aignan, est détaché, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier d'Aunay-Bayeux (Calvados), appartenant au groupe III.
- Article 2 :** A compter de cette même date, Monsieur Vincent MANGOT, directeur d'hôpital (hors classe) est placé au 5^{ème} échelon (hors échelle A-1^{er} chevron) de l'échelle indiciaire applicable au personnel de direction, détaché sur des emplois fonctionnel de groupe III, avec une ancienneté dans l'échelon au 1^{er} février 2024.

Article 3 Monsieur Vincent MANGOT bénéficie d'une nouvelle bonification indiciaire de 80 points majorés.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait le 1^{er} février 2024

La directrice générale
du Centre National de Gestion



Marie-Noëlle Gérain Breuzard

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2024-02-14-00003

ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Calvados,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, articles 38 et 43 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

Vu le décret du Président de la République du 21 décembre 2023, nommant Monsieur Brice CANTIN, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques du Calvados, à compter du 15 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 janvier 1974 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-6 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2024 portant délégation de pouvoir à Monsieur Brice CANTIN, directeur départemental des finances publiques du Calvados, en matière domaniale ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La délégation de signature qui est conférée à M. Brice CANTIN, directeur départemental des finances publiques du Calvados, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé du 25 janvier 2024, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice CANTIN, par :

- M. Jean-françois COCHENNEC, administrateur de l'État, directeur du pôle gestion publique;
- Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale, responsable de la division des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lorène RICHARD, et de M. Jean-françois COCHENNEC, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, M. Nicolas JAMES, inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable de la division des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État.

Article 2 : Toute disposition antérieure est abrogée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le 14 février 2024

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des finances publiques



Brice CANTIN

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2024-02-14-00002

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES
HABILITES A EXERCER LES FONCTIONS DE
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES
HABILITÉS À EXERCER LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
DEVANT LA JURIDICTION DE L'EXPROPRIATION
AU 14 FÉVRIER 2024**

Le Directeur départemental des Finances publiques du Calvados,

Vu l'article R. 212-1 du code de l'expropriation modifié par le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République du 21 décembre 2023, nommant Monsieur Brice CANTIN, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques du Calvados, à compter du 15 janvier 2024 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale des finances publiques, et Mmes Lætitia JEANNE, Roseline LEFEVRE, Inspectrices des finances publiques ; MM. Hervé ALLAIN, Bernard NORMAND, Yves POSTEL, Christian RUFFIE et Bernard ZAMPARUTTI, Inspecteurs des finances publiques, sont désignés pour me suppléer dans les fonctions de commissaire de gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation du département du Calvados, de la Manche et de l'Orne ;

Article 2 - M. Jean-françois COCHENNEC, administrateur de l'État, et Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale des finances publiques, sont désignés pour me suppléer dans les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la Cour d'appel de Caen ;

Article 3 - Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent ;

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction des finances publiques du Calvados.

Fait à Caen, le 14 février 2024

Le directeur départemental des finances publiques


Brice CANTIN